



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

Les remboursements pour les membres sont maintenant prêts...

BOUCHERVILLE, le 23 mars 2003 - Tel que cela vous avait été annoncé lors du précédent communiqué, les remboursements distribués aux membres du SPSI, à la suite du dédommagement versé par Hydro-Québec dans le cadre du règlement du litige sur les filiales, sont maintenant prêts. Les informations à cet égard vous sont communiqués dans le présent communiqué.

Voici spécifiquement les éléments qui seront traités dans cette communication:

- A propos du remboursement versé aux membres du SPSI
- Précisions sur le statut du Président du SPSI pendant la campagne électorale

A propos du remboursement versé aux membres du SPSI

Plusieurs membres ont été fort surpris d'apprendre que, à la suite du règlement du dossier sur les filiales, le Bureau avait pris la décision de distribuer, à l'ensemble de ses membres, une partie du montant versé à titre de dédommagement par Hydro-Québec au Syndicat. Rappelons que près de 130 k\$ seront ainsi redistribués et les membres du Syndicat - à l'exception des chercheurs du LTE - devront récupérer leur remboursement en se présentant à nos bureaux. Lors de la remise des chèques, une quittance sera délivrée au Syndicat et nous profiterons de l'occasion pour mettre à jour notre base de données. Rappelons également que le remboursement sera, dans la plupart des cas, supérieur à \$400 pour chacun des membres du syndicat.

Les remboursements auront lieu durant la semaine du 24 mars. Ainsi, à partir du lundi 24 mars, vous êtes invités à vous présenter à nos locaux afin de cueillir vos remboursements et il est à noter qu'en aucun cas, les remboursements ne seront transmis par courrier ou que vous serez autorisés à cueillir les remboursements de vos collègues, la remise devant se faire "en main propre" dans ce cas. Nous tenons également à vous signaler que le bureau sera ouvert de 9h30 à 17h00, tous les jours de la semaine, durant la période de remboursement.

Précisions sur le statut du Président du SPSI pendant la campagne électorale

Comme cela a été annoncé dans le précédent communiqué, le Président du Syndicat, M. Jean-Marc Pelletier, a choisi de se porter candidat dans la circonscription électorale de Marie-Victorin lors de la prochaine élection provinciale. Par ailleurs, certains cadres de la Direction ont émis des réserves quant au bien-fondé, pour M. Pelletier, de poursuivre son mandat à titre de Président et sur le fait que les ressources du syndicat puissent être utilisées à des fins autres que celles reliées à ses fonctions dans le syndicat.

Or, nous tenons à vous informer que, suite à une demande formulée en ce sens par les membres du Bureau auprès de M. Pelletier, celui-ci a accepté, malgré ses nouvelles responsabilités, de poursuivre son mandat de Président pendant quelques heures, à chaque semaine, afin, notamment, d'assurer une juste suivi des dossiers en cours. Et, contrairement à ce qui a été propagé par la Direction, il n'a jamais été question que le Syndicat assume des coûts directs ou indirects - libérations syndicales, utilisation du matériel du syndicat,... - relatif à l'engagement électoral de M. Pelletier.

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI
210, boul. de Montarville
Bureau 3014
Boucherville (Québec)
J4B 6T3
Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)
Fax : (450) 449-9631
Courriel : secretariat@spsi.qc.ca
Page Web : www.spsi.qc.ca

Le Bureau du Syndicat